

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent)	première demande	fonctionnement global	annuelle ou ponctuelle
en nature	renouvellement (ou poursuite)	projets(s)/action(s)	pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : UNION SPORTIVE LAVALLOISE

Sigle de l'association : USLAVAL Site web: uslaval.fr

1.2 Numéro Siret : 17 18 16 12 15 16 15 11 11 01 01 02 171

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 51 rue d'Hillard

Code postal : ..5...3...0...0...0.. Commune : LAVAL

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : GENIN Prénom : PATRICK

Fonction : RESPONSABLE POLE COORDINATION ET STRATEGIE

Téléphone : 0 2 4 3 6 6 0 7 3 8 Courriel : secretariat@uslaval.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
CAF	Ministère des sports	01/09/2023
JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE	Ministère des sports	07/02/2013
SPORT	Ministère des sports	15/04/1946

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

FF des clubs Omnisports, FF Athlétisme, de basket, de football, de gymnastique, de hand ball, de tir à l'arc, de Dodgeball, FSCF

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

A – FEDERATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
- 2 - Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) :

Nombre de licenciés de sexe : - féminin :
- masculin :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	145
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	2
Nombre total de salariés :	31
dont nombre d'emplois aidés	6
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	17
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	2000

5. Budget¹ de l'association

Année 20... ou exercice du 01/08/2023. au 31/07/2024...

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	121 340	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	641 000
Achats matières et fournitures	27 810	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	93 530	74 - Subventions d'exploitation²	342 100
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	25 000
61 - Services extérieurs	157 020		
Locations	149 170		
Entretien et réparation	1 000		
Assurance	6 850	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	365 510	Conseil-s Départemental (aux) :	60 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	138 090		
Publicité, publication	5 500		
Déplacements, missions	65 830	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	156 090	Laval	156 600
63 - Impôts et taxes	11 770	Laval Agglo	60 000
Impôts et taxes sur rémunération	11 770		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	639 690	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	552 400	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	38 000
Charges sociales	85 490	Autres établissements publics	2 500
Autres charges de personnel	1 800	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	5 490	75 - Autres produits de gestion courante	335 900
		756. Cotisations	48 000
		758. Dons manuels - Mécénat	287 900
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	2 000
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	20 180	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	1 321 000	TOTAL DES PRODUITS	1 321 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	120 000	870 - Bénévolat	400 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	400 000	875 - Dons en nature	120 000
TOTAL	520 000	TOTAL	520 000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

EKIDEN de LAVAL

Objectifs :

Pour cette épreuve qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024 à partir et sur le Square de Boston à LAVAL, les objectifs sont les suivants:

- Niveau sportif: participation de 200 équipes (1200 athlètes), qualification possible aux Ch de France de l'Ekiden.
- Niveau social et humain: accueillir tous les publics, proposer une épreuve conviviale par équipe,
- Développement durable pour cette épreuve

Description :

Déroulement de la manifestation sportive :

Cette épreuve est un marathon par équipe de 6 coureurs dans les rues de LAVAL, principalement, rive gauche de la Mayenne, sur une boucle de 5km et une de 7,195km

1er coureur : 5km, 2nd coureur : 10km, 3è coureur : 5km, 4è coureur : 10km, 5è coureur : 5km et le 6è coureur 7,195km

Départ et arrivée : Cours de la Résistance près du Square de Boston

Pour cette année, encore: un semi Ekiden, semi marathon par équipe de 3 coureurs (5km-10km-6,100km) sur ce même circuit.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

1 Compétition sportive inscrite au calendrier de la FFA (Pays de Loire)

- la discipline : Athlétisme

- le niveau de la compétition: Régional

- cette compétition est qualificative pour d'autres championnats: Championnat de France EKIDEN

2 manifestation grand public : Rassemblement EKIDEN et cette année Semi-Ekiden

3 Sportifs attendus

Nombre de sportifs attendus : 1200 (200 équipes de 6 coureurs) + ? coureurs Semi-Ekiden

Age: à partir de 16ans, licenciés et non

Tous types de participants, tenant compte de la convivialité (équipes d'amis, famille, entreprise..) ouverture à tous, mixité, sans discrimination bien sûr. Une participation est demandée aux coureurs, mais pas au public.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'épreuve a lieu à LAVAL (53000).

La course se déroule dans les rues de Laval (départ et arrivée "Cours de la Résistance")

Pont de l'Europe puis principalement les quais rive gauche de la Mayenne (Quai Béatrix de Gâvre, Quai Sadi Carnot, Quai Paul Boudet jusqu'à la Rue de la Cale, retour vers Square de Boston puis un tour sur la Rue du Vieux St Louis)

Animation générale au Square

Ces animations seront bien sûres dépendantes des conditions sanitaires du moment.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Podium, barnum, barrières, petits chalets, chaises, grilles pour affichage, poubelles, plots, petit matériel, le tout est fourni par la Ville de LAVAL (montant estimé à environ 4 000€)

125 bénévoles et deux salariée

•

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	125	
Salarié	2	
dont en CDI	1	
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴	1	
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 1 | 6 | 0 | 3 | 2 | 4 | au | 1 | 7 | 0 | 3 | 2 | 4 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Niveau sportif : objectif d'un nombre d'équipes atteint (200 équipes espérées), rapport des juges arbitres considérant que l'organisation de cette épreuve est satisfaisante, nombre d'équipes qualifiées au Championnat de France

Niveau social et humain : nombre de personnes, participants, spectateurs présents, commentaires retour des participants, des spectateurs, des bénévoles à la fin de cette manifestation, image véhiculée par la presse locale...

Développement durable : nous attachons de l'importance à l'état des lieux... aux consommations inutiles d'énergie, utilisation d'écocup pour la buvette et le ravitaillement...

C'est aussi la manifestation importante pour la vie de notre section, l'emploi de notre salariée se doit d'être pérennisé c'est indispensable.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2024. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	11 000
Achats matières et fournitures	2 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	6 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	6 100		
Locations	6 100		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	6 850	Conseil-s Départemental (aux) :	2 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 450		
Publicité, publication	350		
Déplacements, missions	3 200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1 850	Laval	2 500
63 - Impôts et taxes	0	Laval Agglo	1 500
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2 550	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2 100	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	450	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	1 750		1 750
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	19 250	TOTAL DES PRODUITS	19 250
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	11 250
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	11 250	875 - Dons en nature	
TOTAL	11 250	TOTAL	11 250

La subvention sollicitée de.....1500€, objet de la présente demande représente7,80% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) GENIN PATRICK
représentant(e) légal(e) de l'association USLAVAL

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaires de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

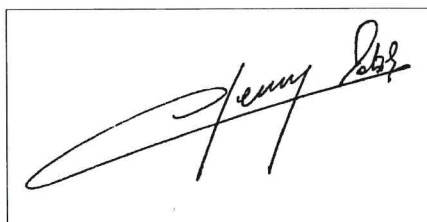
- demander une subvention de :1500 € au titre de l'année ou exercice 20.24
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 20/12/2024..... à LAVAL.....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

